

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le 18/03/2024
ID : 003-210300133-20240314-CM_20241403_1-DE

1- Multi accueil
La Souris Verte –
tarifs 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Danièle BOISTIER (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Cyril JUNEK, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Véronique RIBIER, (pouvoir à Gilbert LARTIGAU).

Nombre de conseillers

- ♦ En exercice 27
- ♦ Présents 22
- ♦ Votants 26

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu la délibération du 21 octobre 2021 approuvant la transposition et le remplacement du contrat enfance jeunesse par la « convention territoriale globale » signée avec la caisse d'allocations familiales de l'Allier,

Vu la délibération du 2 février 2023 approuvant le règlement de fonctionnement modifié du multi-accueil "La souris verte",

Vu l'avis de la commission des finances en date du 12 mars 2024,

Considérant qu'il convient de voter les tarifs pour l'année 2024,

Le tarif pour tous types d'accueil est établi suivant le barème national demandé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et est basé sur un taux d'effort proportionnel au nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales,

Les ressources retenues pour le calcul de celui-ci sont celles déclarées aux services fiscaux avant tout abattement dans la limite d'un plancher et d'un plafond fixés annuellement par la CNAF.

En cas d'enfant placé en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance, la tarification à appliquer est calculée suivant le plancher de ressources communiqué par la CAF.

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2024 les tarifs planchers et plafonds sont fixés respectivement à 9 189,24 euros et 72 000 euros,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs établis suivant le barème de la CNAF :

| Famille de | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants | 4 à 7 enfants | Plus de 7 enfants |
|--------------|----------|-----------|-----------|---------------|-------------------|
| Taux horaire | 0,0619% | 0,0516% | 0,0413% | 0,0310% | 0,0206% |

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le 18/03/2024
ID : 003-210300133-20240314-CM_20241403_2-DE

2- Accueil de
Loisirs sans
hébergement - tarifs
2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Danièle BOISTIER (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Cyril JUNEK, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Véronique RIBIER, (pouvoir à Gilbert LARTIGAU).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ♦ En exercice 27
- ♦ Présents 22
- ♦ Votants 26

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2023 portant désignation de l'Association de Loisirs des Jeunes Avermois, A.L.J.A, en qualité de délégataire de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement d'Avermes,

Vu les dispositions de la convention de concession de service public sous forme de délégation de service public,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 12 mars 2024,

Considérant la nécessité de fixer chaque année par délibération les tarifs des activités des services délégués applicables aux usagers,

Considérant que les ressources retenues pour le calcul des tarifs sont celles de la famille avant abattement N-2 dans la limite d'un plancher et d'un plafond fixés annuellement par la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2024 les tarifs planchers et plafonds sont fixés respectivement à 9 189,24 euros et 72 000 euros,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants :

| DESIGNATION | MONTANTS |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <i>Accueil périscolaire</i> (lundi, mardi, jeudi et vendredi) Fonctionnement à la minute en fonction des revenus de la famille – barème CAF | de 0,04 € à 0,08 € / minute |
| <i>Accueil périscolaire du mercredi et vacances Avermois et communes partenaires</i> Fonctionnement à l'heure en fonction des revenus de la famille – barème CAF | de 0,29 € à 2,25 € / heure |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adhésion à l'association | Envoyé en préfecture le 18/03/2024 Reçu en préfecture le 18/03/2024 Publié le 18/03/2024 ID : 003-210300133-20240314-CM_20241403_2-DE |
| Repas enfant scolarisé à Avermes mercredis et vacances | 3,40 € |
| Repas enfant non scolarisé à Avermes mercredis et vacances | 3,40 € |
| Stages de 4 jours sans repas et goûters en fonction des ressources | De 14,70 € à 115,20 € |
| Stages de 5 jours sans repas et goûters en fonction des ressources | De 18,38 € à 144,00 € |
| Frais de gestion pour absence | 50 % / jour |



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**3- Etude
d'optimisation
énergétique et
assistance à maîtrise
d'ouvrage pour la
rénovation de la
salle de spectacles
Isléa – demande de
subvention au titre
du LEADER**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Danièle BOISTIER (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Cyril JUNEK, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Véronique RIBIER, (pouvoir à Gilbert LARTIGAU).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

La commune a pour projet d'engager des travaux d'optimisation énergétique de la salle de spectacles Isléa afin de réduire les consommations énergétiques de ce bâtiment mais aussi de rénover ce bâtiment culturel afin de répondre aux attentes des spectateurs et ainsi de valoriser ce patrimoine culturel du territoire.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 22
- ◆ Votants 26

A ce titre, elle entend être assistée par un bureau d'études en charge de réaliser une étude d'optimisation énergétique et de définir les travaux et aménagements à engager pour développer l'offre culturelle proposée au sein de la salle de spectacles.

Cette opération fera l'objet d'une demande de subvention au Département au titre du dispositif de soutien aux travaux sur les bâtiments recevant du public, une fois que la commune disposera du rendu de l'étude d'optimisation énergétique avec les travaux à engager.

Considérant que le programme régional FEADER 2023/2027 d'Auvergne Rhône-Alpes propose un appel à projet au titre du dispositif 501 « Porter un projet LEADER » piloté par le GAL Auvergne Rhône Alpes des terroirs Bourbonnais intitulé « Accompagner le développement en valorisant nos communs »,

Considérant que cet appel à projet permet d'obtenir un soutien pour les études et missions de maîtrise d'œuvre visant à protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et à développer l'offre culturelle et l'offre de loisirs pour palier à un déficit du territoire,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 12 mars 2024,


Le plan de financement global prévisionnel correspondant au projet d'étude d'optimisation énergétique et à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est le suivant :

| DEPENSES | | | | |
|----------------------------------|----------------|-------------------------|----------------|-------------|
| Nature | Montant HT | Financé par | Montant HT | Pourcentage |
| Etude d'optimisation énergétique | 7 380 € | Département de l'Allier | 2 952 € | 40% |
| | | LEADER | 2 952 € | 40% |
| | | Autofinancement | 1 476 € | 20% |
| TOTAL | 7 380 € | TOTAL | 7 380 € | 100% |

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
 Reçu en préfecture le 18/03/2024
 Publié le 18/03/2024
 ID : 003-210300133-20240314-CM_20241403_3-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FEADER-LEADER 2023/2027 en soutien à ce projet et à signer toutes les pièces nécessaires

Pour extrait conforme,
 Le maire,
 Signé
 Jean-Luc ALBOUY



4- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux - actualisation du plan de financement prévisionnel

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Danièle BOISTIER (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Véronique RIBIER, (pouvoir à Gilbert LARTIGAU).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le dispositif de soutien de l'Etat dénommé « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » composé de 4 axes dont celui de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;

Considérant que ce programme soutient les projets de rénovation qui s'inscrivent dans un objectif de réduction durable des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre,

Vu la délibération du conseil municipal du 16 mars 2023 autorisant le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds vert pour les travaux de rénovation énergétique du complexe de la mairie,

Considérant que la demande n'a pu être déposée par la commune auprès des services de l'Etat, une étude thermique préalable étant exigée,

Considérant que la commune d'Avermes a ainsi débuté en 2023 le projet de rénovation énergétique du complexe administratif de la mairie en mettant en œuvre d'une part des actions à gain rapide (modernisation systèmes d'éclairage, travaux d'isolation du bâti, reprise de la toiture, pose radiateurs programmables),

Vu la délibération du conseil municipal du 16 novembre 2023 autorisant le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux de rénovation énergétique du complexe de la mairie,

Considérant que pour modifier le système de production du chauffage et de l'eau chaude sanitaire ainsi que des interfaces associées et pour réguler les systèmes de chauffage, la commune a décidé de se faire assister d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en charge de réaliser des études dont une étude thermique et d'estimer le coût des travaux correspondants avant d'accompagner la collectivité dans le suivi des travaux à engager courant 2024,

Considérant que suite au rendu de ses études, l'estimation des travaux est plus conséquente qu'envisagée et qu'il convient en parallèle de finaliser la modernisation des systèmes d'éclairage,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 12 mars 2024,

Considérant que le nouveau plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

Nombre de conseillers


- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

| DEPENSES | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------|-------------|--------|
| <i>Nature</i> | <i>Montant HT</i> | | | |
| Assistance à maîtrise d'ouvrage pour réalisation des études et du suivi de travaux de modification de la production du chauffage et de l'eau chaude sanitaire | 12 850 € | Département | 75 034,92 € | 28,65% |
| Travaux (remplacement groupe froid, optimisation énergétique de la production de chaleur, optimisation émission chaleur salle de sport) | 240 000 € | Etat Fonds vert | 66 000 € | 25,20% |
| | | Etat DSIL | 66 000 € | 25,20% |
| Modernisation système éclairage | 9 060 € | Autofinancement | 54 875,08 € | 20,95% |
| Total | 261 910 € | Total | 261 910 € | 100% |

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le 18/03/2024
ID : 003-210300133-20240314-CM_20241403_4-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre du Fonds vert au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY



5- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert « Renaturation des villes et villages » - Végétalisation des cours d'école - actualisation du plan de financement prévisionnel

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Danièle BOISTIER (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Véronique RIBIER, (pouvoir à Gilbert LARTIGAU).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le dispositif de soutien de l'Etat dénommé « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » composé de 4 axes dont celui de la renaturation des villes et des villages,

Considérant que ce programme soutient les projets de renaturation des sols et espaces urbains dont la végétalisation des espaces publics,

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

Vu le projet de végétalisation des cours d'école des deux groupes scolaires et du centre de loisirs de la commune en vue d'améliorer le cadre de vie des occupants et d'en faire des espaces publics ouverts à tous en dehors des périodes scolaires,

Considérant que les cours d'école sont souvent des espaces vides, aux surfaces imperméables, sans reliefs, plantés de trop rares arbres, sans stimulation ni pour les élèves ni pour les enseignants, et même parfois sources de conflits d'usages alors qu'elles devraient être lieux d'éveil et de sociabilisation,

Aussi, compte tenu que les aléas climatiques, tels que la canicule ou la pluie, les rendent de nombreux jours par an impraticables, au lieu d'en faire des espaces « refuges » en cas de forte chaleur ou exemplaires en termes de gestion des eaux pluviales, le réaménagement des cours d'école, et notamment leur végétalisation, présentent de nombreux atouts pour répondre à ces problématiques.

Vu la délibération du 16 mars 2023 par laquelle le conseil municipal a approuvé le dépôt d'une demande de subvention au titre du Fonds Vert pour ce projet de travaux,

Considérant que suite au rendu de ses études, l'estimation des travaux est plus conséquente qu'envisagée,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 12 mars 2024,

Considérant que le nouveau plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

| DEPENSES | | | | |
|-----------------|-------------------|-----------------|------------------|-------------|
| <i>Nature</i> | <i>Montant HT</i> | | <i>Nature</i> | |
| Frais d'étude | 10 450 € | Département | 95 155 € | 50% |
| Travaux | 300 000 € | Etat Fonds vert | 155 225 € | 50% |
| | | Autofinancement | 62 090 € | 20% |
| Total | 310 450 € | Total | 310 450 € | 100% |

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
 Reçu en préfecture le 18/03/2024
 Publié le 18/03/2024
 ID : 003-210300133-20240314-CM_20241403_5-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre du Fonds vert au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.

Pour extrait conforme,
 Le maire,
 Signé
 Jean-Luc ALBOUY



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le 18/03/2024
ID : 003-210300133-20240314-CM_20241403_6-DE

6- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Construction ou gros entretien d'équipements communaux- Groupe scolaire Jean Moulin

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Danièle BOISTIER (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Véronique RIBIER, (pouvoir à Gilbert LARTIGAU).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Considérant que la commune d'Avermes peut prétendre pour les travaux de gros entretien du groupe scolaire Jean Moulin prévus au plan pluriannuel d'investissements à une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR sur 1 des 6 catégories d'opérations prioritaires définies par la commission départementale d'élus, à savoir les bâtiments et équipements communaux et intercommunaux et plus précisément la construction ou le gros entretien d'équipements communaux,

Considérant que ces travaux concernent la réfection des sols de l'accueil de loisirs sans hébergement situé au sein du groupe scolaire Jean Moulin, la réfection de la toiture terrasse ainsi que la réfection du couloir de groupe scolaire,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 12 mars 2024,

Considérant que le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|-----------------------------------------------------|------------|-----------------|------------|------|
| Nature | Montant HT | Nature | Montant HT | % |
| Travaux de réfection du groupe scolaire Jean Moulin | 285 000 € | Etat DETR | 100 000 € | 35% |
| | | Autofinancement | 185 000 € | 65% |
| Total | 285 000 € | Total | 285 000 € | 100% |

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 pour ces travaux.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY



Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le 18/03/2024
ID : 003-210300133-20240314-CM_20241403_7-DE

7- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Construction ou gros entretien d'équipements communaux-Complexe sportif des Isles

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Danièle BOISTIER (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Véronique RIBIER, (pouvoir à Gilbert LARTIGAU).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Considérant que la commune d'Avermes peut prétendre pour les travaux de gros entretien du complexe sportif des Isles au plan pluriannuel d'investissements à une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR sur 1 des 6 catégories d'opérations prioritaires définies par la commission départementale d'élus, à savoir les bâtiments et équipements communaux et intercommunaux et plus précisément la construction ou le gros entretien d'équipements communaux,

Considérant que ces travaux concernent la pose d'un pare ballon et d'une clôture pour éviter les intrusions sur les terrains de football et la modernisation du système d'éclairage des terrains de tennis et de football,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 12 mars 2024,

Considérant que le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|-------------------------------------------------------------------|------------|-----------------|------------|------|
| Nature | Montant HT | Nature | Montant HT | % |
| Travaux d'entretien des équipements du complexe sportif des Isles | 100 000 € | Etat DETR | 35 000 € | 35% |
| | | Autofinancement | 65 000 € | 65% |
| Total | 100 000 € | Total | 100 000 € | 100% |

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 pour ces travaux.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY



Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27